

RAPPORT ANNUEL 2015-2016





Agir aujourd'hui pour la forêt de demain



Rapport annuel 2015-2016

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4 Lac-Etchemin (Québec) GOR 1S0

Téléphone: 418 625-2100

info@amvap.ca www.amvap.ca

Rédaction

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Vanessa Duclos, biologiste, M.Sc., coordonnatrice de projets multiressources, AMVAP

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP

M. Denis Ferland, technicien forestier, AMVAP



TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION	5
ORDRE DU JOUR	5
MESSAGE DU PRÉSIDENT	
PROCÈS-VERBAL DE LA 19 ^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE <mark></mark>	7
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	11
Origine	11
Membres	12
Conseil d'administration	13
Conseil d'administration	15
Comité de gestion administrative	15
Comité consultatif	15
Sous-comité technique	16
Comité de suivi – travaux problématiques	16
Ressources consenties par les partenaires	17
Ressources consenties par les partenaires Personnel de l'Agence	18
Conseillers forestiers accrédités en 2015-2016	19
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016	20
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	
Statistiques du programme d'aide	20
Contribution de l'industrie	21
Vérification opérationnelle	
Rendez-vous de la forêt privée 2011	
Plan de protection et de mise en valeur	30
Transfert de connaissances	
Projets	
Réalisation de travaux forêt-faune	35
Vérification opérationnelle des travaux forêt-faune	
Plan d'aménagement forêt-faune	
Suivi et perfectionnement des mesures d'atténuation pour les cervidés intégrées aux travaux	50
commerciaux en Chaudière et Appalaches	36
Amélioration de l'habitat de l'omble de fontaine dans la zone de prépondérance des Appalaches	
Conservation volontaire de peuplements forestiers d'intérêt des Appalaches	
Reconnaissance d'une réserve naturelle dans les Appalaches	
Conservation volontaire de milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine dans	
les Appalaches	37
Mise en œuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches	
Autres activités	
Représentations et activités	38
ÉTATS FÍNANCIERS AU 31 MARS 2016	
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2015-2016	
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2016-2017	
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVEP en 2015-2016	56

AVIS DE CONVOCATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir d'inviter les membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à participer à sa 20^e assemblée générale annuelle qui se tiendra au Manoir Lac Etchemin, situé au 1415, route 277, Lac-Etchemin, le 16 juin 2016, à compter de 9 h.

En plus d'être l'instance décisionnelle des membres, cette assemblée générale annuelle est l'occasion pour vous de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et du vérificateur comptable en plus de prendre connaissance des projets à venir.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.

Eddy Morin Président

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Message du président;
- 4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 19^e assemblée générale annuelle;
- 5. Présentation et adoption du rapport annuel 2015-2016;
- 6. Présentation et adoption des états financiers 2015-2016;
- 7. Nomination du vérificateur comptable;
- 8. Prévision budgétaire 2016-2017;
- 9. Modification au règlement intérieur de l'Agence Assiduité de l'administrateur;
- 10. Élection des administrateurs;
- 11. Questions diverses;
- 12. Levée de l'assemblée.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



L'Agence termine déjà sa 20^e année d'existence. Voici maintenant le moment de faire le bilan de celle-ci. Comme prévu, les budgets dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ont été maintenus et nous avons noté une augmentation de 20 % de la contribution de l'industrie. Plusieurs projets ont également été poursuivis grâce à la contribution de la Fondation de la faune du Québec et d'Environnement Canada.

L'Agence a continué la mise en œuvre de son PPMV, entre autres le virage visant la diminution du niveau de reboisement et l'accroissement des travaux de première éclaircie commerciale. Tous les conseillers forestiers ont respecté les directives.

Après avoir relevé des problématiques lors de la vérification opérationnelle de travaux planifiés ou réalisés par certains de nos conseillers forestiers, l'Agence a dû relever son niveau d'inspection pour ceux-ci. Ceci a entraîné un supplément de travail pour l'équipe de l'Agence et des mesures ont été mises en place afin que ces lacunes soient corrigées.

À la fin de l'année financière, notre biologiste, Mme Vanessa Duclos, nous a annoncé son départ après avoir œuvré pendant quatre ans à l'Agence. Nous la remercions pour la qualité du travail accompli et son dévouement. Nous accueillons Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel qui a été embauchée afin de prendre le relai pour la coordination des projets multiressources.

L'année 2016-2017 s'amorce sous le signe du changement. En effet, d'importantes modifications au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées sont mises en œuvre. Entre autres, l'instauration d'une grille provinciale de taux de l'aide financière et d'un cahier provincial de références techniques. La simplification est le mot d'ordre et l'Agence appuiera les conseillers forestiers dans cette période de transition. Le conseil d'administration a d'ailleurs octroyé des budgets supplémentaires aux conseillers forestiers au 31 mars 2016 afin de financer des travaux réalisés qui ne rencontraient plus le nouveau cadre normatif. Cet investissement d'environ 128 000 \$ sera réduit du budget 2016-2017.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur participation aux cinq rencontres qui ont eu lieu au cours de l'année 2015-2016 ainsi qu'aux différents comités. Je souligne également les efforts déployés par l'équipe de l'Agence tout au long de la dernière année.

Eddy Morin Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 19^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 19^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 11 juin 2015, à 9 h, au Manoir Lac Etchemin situé au 1415, route 277 à Lac-Etchemin.

Présences

Président

M. Adélard Couture

Mond	e mu	nici	nal
			Ρ~.

 M. Denis Beaulieu MRC des Etchemins
 M. Sylvain Bilodeau Municipalité de Saint-Luc de Bellechasse
 M. Claude Doyon MRC de Montmagny
 M. Clément Genest Ville de Lévis

Industriels forestiers

M. Eddy Morin

M. Dave Chouinard Matériaux Blanchet inc.M. Loïs Lemay Papiers White Birch SECM. Léandre Rouleau Bois Daaquam inc.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Richard Labrie MFFP/U.G.

Beauce-Appalaches)

MRC de L'Islet

M. Éric Provost MFFP/Capitale-Nat. et

Chaud.-App.

Producteurs forestiers et membres associés

M. Raynald Cloutier Groupement forestier

de L'Islet

M. Albert Dumas Groupement forestier

de Montmagny

M. Simon Giguère Association des

propriétaires de boisés

de la Beauce

Mme Caroline Houde Syndicat des

propriétaires forestiers

de la région de Québec

M. André Lemelin Groupement forestier

de Montmagny

M. Vincent Lévesque Syndicat des

producteurs de bois de

la Côte-du-Sud

M. Raynald Pouliot Groupement forestier

de Bellechasse-Lévis

Personnel de l'Agence

Mme Vanessa Duclos AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher AMVAP
M. Denis Ferland AMVAP
Mme Pascale Thivierge AMVAP

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG1506-01

Il est proposé par M. Claude Doyon, appuyé par M. Eddy Morin,

et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2. Lecture et approbation du procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi des principales résolutions adoptées lors de la 18^e assemblée générale annuelle tenue le 12 juin 2014.

Aux points 3 et 5, le directeur mentionne qu'il a transmis les états financiers ainsi que le rapport annuel des activités 2013-2014 au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) le 7 juillet 2014 afin d'obtenir les versements dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Au point 7, le directeur confirme aussi la transmission du PPMV au ministre Laurent Lessard et aux députés provinciaux de la région le 23 juillet 2014. Il explique avoir obtenu un accusé de réception suite au dépôt, mais n'a pas reçu d'approbation du MFFP.

Résolution AG1506-02

Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 12 juin 2014;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Chouinard, appuyé par M. Raynald Cloutier, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 18^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 12 juin 2014 soit approuvé tel que présenté.

3. Présentation et adoption du rapport annuel 2014-2015

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2014-2015 en débutant par les réalisations touchant le fonctionnement et l'administration de l'Agence. Il expose ensuite diverses statistiques relatives aux programmes d'aide financière en termes de travaux réalisés et des résultats de la vérification opérationnelle.

Il fait aussi un suivi de la mise en œuvre de certaines décisions du Rendez-vous de la forêt privée 2011 pour lesquelles le ministère nous demande de traiter au rapport annuel. Un bilan de la première année de mise en œuvre du deuxième Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) est présenté.

Le directeur expose ensuite les réalisations dans les différents projets menés en 2014-2015 ainsi que les autres activités de l'Agence.

Un des administrateurs se questionne concernant le pourcentage de récolte comparé à la possibilité forestière inscrit au rapport annuel; à savoir si le bois qui est vendu aux États-Unis est comptabilisé. Le directeur répond que non puisque l'Agence n'a pas cette donnée. Une collaboration avec les syndicats de producteurs de bois est à établir afin d'avoir cette information.

On demande aussi si l'Agence a une idée du volume de travaux réalisés dans le Programme de remboursement de taxes foncières (PRTF) en comparaison à ceux du programme régulier. Le directeur répond qu'il y a eu 920 ha de travaux réalisés en 2014 exclusivement à partir du PRTF alors que 2 900 ha ont été aménagés dans le programme régulier. Les travaux du PRTF représentent donc près de 25 % des superficies aménagées dans les deux programmes.

Lors de la présentation des résultats du projet d'Amélioration de la biodiversité dans les plantations forestières, un membre souligne que le MFFP devrait produire des plants en récipients où plus d'une essence résineuse est présente dans les caissettes de manière à réintroduire une certaine proportion d'essences devenues plus rares dans la région. Le directeur répond que ce genre de mélange existe pour les plants à racines nues dans le Bas-Saint-Laurent et qu'une demande sera faite auprès de notre direction régionale afin de leur suggérer de produire ces mélanges pour des plants en récipients.

Résolution AG1506-03

Considérant que les participants ont pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2014-2015, que le directeur en a fait la présentation et a répondu aux questions des membres;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labrie appuyé par M. Clément Genest, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2014-2015 soit adopté et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

4. Présentation et adoption des états financiers 2014-2015

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2015 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC. Il expose aussi l'affectation des revenus et des dépenses en 2014-2015 ainsi que la ventilation des dépenses et investissements pour les projets.

Résolution AG1506-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

Considérant que le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2015, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Provost, appuyé par M. André Lemelin, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

5. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG1506-05

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Chouinard, appuyé par M. Clément Genest, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2016.

Prévision budgétaire 2015-2016

Le directeur présente la prévision budgétaire 2015-2016. Selon cette prévision, 88 % des charges seraient affectées à l'aménagement forestier et la formation des propriétaires alors que 12 % serviraient à l'administration des programmes et des projets. Il mentionne que le budget d'aménagement dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées a été confirmé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le montant à obtenir sera identique à celui de la dernière année.

Résolution AG1506-06

Considérant que les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2015-2016;

Considérant que la contribution du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est confirmée pour le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour l'exercice 2015-2016;

En conséquence, il est proposé par M. André Lemelin appuyé par M. Denis Beaulieu, et résolu unanimement que la prévision budgétaire soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

7. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2015-2016 est remis aux membres.

Résolution AG1506-07

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Giguère, appuyé par M. Claude Doyon, et résolu unanimement que les personnes physiques désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

8. Questions diverses

Afin de remercier le président sortant de son implication à l'Agence, un présent est remis à M. Adélard Couture. Les administrateurs lui souhaitent du succès dans tous ces projets.

Le directeur rappelle que l'assemblée est suivie d'une visite sur le terrain qui aura lieu en début d'aprèsmidi. Cette activité sera l'occasion d'aller voir des aménagements forêt-faune et écosystémiques réalisés dans le cadre du projet d'Aménagement forestier durable en Haute.

9. Levée de l'assemblée

Résolution AG1506-08

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labrie, appuyé par M. Eddy Morin, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 10 h 40.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Ainsi, un régime nouveau de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Précisons que l'article 149 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier stipule que :

« L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- 1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
- 2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. » Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de quatre MRC et d'une ville, qui sont les suivantes : Islet MRC de Bellechasse MRC des Etchemins MRC de L'Islet MRC de Montmagny Montmagny Ville de Lévis Au total, on retrouve 62 municipalités territoire environ 12 800 propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha de boisé. Les Etchemins

Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2015-2016.

Monde municipal

MRC de Bellechasse

MRC des Etchemins

MRC de L'Islet

MRC de Montmagny

Ville de Lévis

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc. Association des propriétaires de boisés

Groupement forestier de Dorchester inc. de la Beauce

Groupement forestier de L'Islet inc. Syndicat des producteurs de bois de la

Groupement forestier de Montmagny inc.

Côte-du-Sud

Syndicat des propriétaires forestiers de la

région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc. Matériaux Blanchet inc.

Bardobec inc. Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Belle-Ripe inc. Norampac inc. Division Cabano

Bois Daaquam inc. Produits forestiers Arbec S.E.N.C.

Bois de sciage Lafontaine inc. Produits forestiers D.G. Itée Carrier & Bégin inc. Scierie Alexandre Lemay inc.

Clermond Hamel Itée Scierie Arbotek inc.

Domtar inc. (Windsor) Scierie Dion et Fils inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph Scierie Lauzé inc.

Industries Maibec inc. Div. Saint-Pamphile Silicium Québec S.E.C.

Industries Manufacturières Mégantic inc. Spécialiste du bardeau de cèdre inc. Kruger Wayagamack inc. Stadacona WB S.E.C. / Scierie Leduc

Les Bois Poulin inc.

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

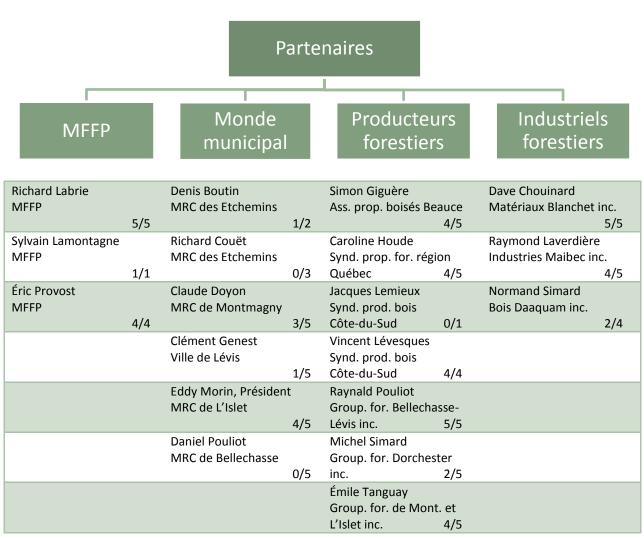
Consultants forestiers M.S. inc.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Celui-ci se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration 2015-2016



Au cours de la dernière année financière, cinq réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 11 juin 2015. M. Eddy Morin fut nommé à la présidence et est également le représentant pour la MRC de L'Islet et Mme Caroline Houde fut nommée à la vice-présidence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2015-2016 :

- Programmation budgétaire de l'Agence;
- Grille de taux de l'aide financière du PAMVFP en lien avec la décision 3 du Rendez-vous de la forêt privée 2011) et grille annuelle provinciale de taux d'investissement en forêt privée;
- Répartitions budgétaires entre les conseillers forestiers et programmation des travaux selon le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Cahier provincial de références techniques et révision des cahiers d'instructions techniques et administratives de l'Agence;
- Rapport de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers intégrant les critères de performance (décision 19 du Rendez-vous de la forêt privée 2011);
- Transfert de connaissances;
- Demandes de reboisement de friches refusées au MAPAQ;
- Dossiers problématiques de travaux financés et de destruction de travaux;
- Demande d'obtention d'un siège d'observateur à titre de membre de l'AETSQ au conseil d'administration;
- Cinquième programme d'inventaire écoforestier;
- Partenariat régional pour l'acquisition des orthophotos 2015;
- Ressources humaines de l'Agence;
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Suivi et perfectionnement des mesures d'atténuation pour les cervidés intégrées aux travaux commerciaux;
 - o Amélioration de l'habitat de l'omble de fontaine dans la zone de prépondérance des Appalaches;
 - Mise en œuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches;
 - o Conservation volontaire de peuplements forestiers d'intérêt;
 - Conservation volontaire de milieux humides.

Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres:

Eddy Morin, président Caroline Houde Richard Labrie Jean-Pierre Faucher

Raymond Laverdière

Les sujets suivants ont été abordés par le comité de gestion administrative lors d'une rencontre tenue en 2015-2016 :

- Conditions de travail des employés;
- Évaluation des employés de l'Agence;
- Remplacement de la coordonnatrice de projets multiressources;
- Suivi des dépenses de l'Agence;
- Programmation budgétaire de l'Agence.

Comité consultatif

Mandat

Le comité consultatif a pour mandat d'analyser les modifications aux normes techniques, administratives et de vérification opérationnelle et il fait le suivi des changements apportés. De plus, il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers, il analyse les réalisations en termes de transfert de connaissances et fait des recommandations au conseil d'administration. Ce comité relève du conseil d'administration. Le comité consultatif est appuyé par le sous-comité technique qui s'occupe de lui faire des recommandations concernant les modifications aux normes. Le sous-comité technique est formé d'ingénieurs forestiers représentant les conseillers forestiers.

Le comité consultatif s'est réuni à une occasion au cours de l'année.

Membres:

Dave Chouinard Claude Doyon Sylvain Lamontagne Marquis Poulin Eddy Morin Raynald Pouliot

Jean-Pierre Faucher, animateur

Les sujets suivants ont été abordés lors de la rencontre et ils ont fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration :

- Ajustements aux cahiers de normes techniques et administratives selon le Cahier provincial de références techniques;
- Rapports de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers intégrant les critères de performance;
- Modification au portrait des conseillers forestiers et aux procédures de vérification opérationnelle;
- Ordre de priorité de réalisation de travaux.

Sous-comité technique

Considérant la mise en application du *Cahier provincial de références techniques* par le MFFP, le souscomité technique ne s'est pas réuni en 2015-2016. Le principal mandat de ce comité était d'étudier les demandes de modifications proposées aux instructions de l'Agence.

Comité de suivi – travaux problématiques

Mandat

Suite à des problématiques notées pour des travaux planifiés ou réalisés par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, des vérifications ciblées ont été réalisées et un comité de suivi a été créé afin d'appuyer l'équipe de l'Agence. Des rencontres ont été tenues avec le conseiller forestier concerné et un plan d'action a été mis en place afin de remédier aux problèmes notés.

Ce comité s'est réuni à quatre reprises en 2015-2016.

Membres:

Dave Chouinard Richard Labrie Eddy Morin Éric Provost Vanessa Duclos Jean-Pierre Faucher, animateur

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries	3 300 \$	1 500 \$	- \$	3 600 \$
Ministère	4 000 \$	3 600 \$	- \$	4 400 \$
Monde municipal	3 825 \$	1 700 \$	7 500 \$	11 750 \$
Représentants des propriétaires	8 050 \$	350 \$	- \$	8 400 \$
Total	19 175 \$	7 150 \$	7 500 \$	33 825 \$



Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher Ingénieur forestier Directeur



Pascale ThiviergeSecrétaire administrative



Denis FerlandTechnicien forestier



Biologiste, M.Sc.
Coordonnatrice de
projets multiressources

Conseillers forestiers accrédités en 2015-2016

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9

Tél.: 418 228-5110

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148

La Pocatière (Québec) GOR 1Z0

Tél.: 418 856-5828

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

5300, rue des Tournelles

Québec (Québec) G2J 1E4

Tél.: 418 872-1773

Consultants forestiers M.S. inc.

40-1114, boulevard Guillaume-Couture

Lévis (Québec) G6W 5M6

Tél.: 418 903-4747

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

69-A, Route 281

Saint-Magloire (Québec) GOR 3M0

Tél.: 418 257-2665

Groupement forestier de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue

Saint-Prosper (Québec) GOM 1YO

Tél.: 418 594-8208

Groupement forestier de L'Islet inc.

76, rue Principale Est

Saint-Aubert (Québec) GOR 2R0

Tél.: 418 598-3056

Groupement forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est

Saint-Aubert (Québec) GOR 2R0

Tél.: 418 598-3056

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. Les taux se composent d'une aide financière au volet technique et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide technique et celle à l'exécution peuvent être financées séparément ou globalement. L'aide financière couvre généralement 80 % de la valeur des travaux, le 20 % restant étant la participation du producteur forestier. Suite à une décision du Rendez-vous de la forêt privée 2011, certaines activités doivent être financées à 100 %, soit les deux premiers entretiens de plantation, la 1ère éclaircie commerciale de plantation et la 1ère éclaircie commerciale d'un peuplement naturel ayant bénéficié d'une éclaircie précommerciale.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,5 M\$. Le montant de la contribution du MFFP dont l'Agence a bénéficié en 2015-2016 s'est maintenu à 2 268 220 \$, soit environ 8 % de l'enveloppe provinciale. À noter qu'exceptionnellement une somme additionnelle de 127 763 \$ a été allouée aux conseillers forestiers pour le financement de travaux au 31 mars 2016 puisque ceux-ci ne rencontraient plus les nouvelles modalités du PAMVFP 2016-2017.



Statistiques du programme d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2015-2016, présentées dans cette section, concernent le PAMVFP. Le détail par activité des réalisations se trouve à l'annexe 1.

Contribution financière des partenaires

	2014-2015	2015-2016	% variation
MFFP - PAMVFP	2 268 220 \$	2 268 220 \$	0,0 %
Industrie	332 521 \$	399 809 \$	20,2 %
Total	2 600 741 \$	2 668 029 \$	2,6 %

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	170	449 724 \$	18,1 %
Etchemins	276	989 533 \$	39,9 %
L'Islet	131	507 267 \$	20,5 %
Montmagny	128	505 613 \$	20,4 %
Ville de Lévis	15	26 999 \$	1,1 %
Total 2015-2016	703	2 479 136 \$	100 %
Total 2014-2015	742	2 275 671 \$	100 %

Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Type de producteur	Propriétaires desservis	Nombre de traitements	Aide financière versée
Petits propriétaires	701	1 209	2 422 020 \$
Grands propriétaires	2	8	57 116 \$
Total 2015-2016	703	1 217	2 479 136 \$
Total 2014-2015	742	1 606	2 275 671 \$

Travaux réalisés

Traitements	2014-	2015	2015	-2016	Évolution
Préparation de terrain	265,8	ha	318,3	ha	19,8 %
Reboisement	798 456	plants	723 671	plants	-9,4 %
Regarni	64 688	plants	56 490	plants	-12,7 %
Entretien de plantation	801,5	ha	793,0	ha	-1,1 %
Traitements non commerciaux	134,1	ha	81,1	ha	-39,5 %
Traitements commerciaux	1 276,1	ha	809,8	ha	-36,5 %
Drainage et voirie forestière	60,4	km	24,8	km	-58,9 %
Visites conseils	39	visites	47	visites	20,5 %
Total	2 899,1	ha	2 365,4	ha	- 18,4 %

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	2014-20	2014-2015		2015-2016	
Traitements	\$	%	\$	%	Évolution
Préparation de terrain	222 586 \$	9,8 %	256 735 \$	10,4 %	15,3 %
Reboisement	352 282 \$	15,5 %	333 192 \$	13,4 %	-5,4 %
Regarni	31 665 \$	1,4 %	30 134 \$	1,2 %	-4,8 %
Entretien de plantation	965 654 \$	42,4 %	994 907 \$	40,1 %	3,0 %
Traitements non commerciaux	143 390 \$	6,3 %	88 301 \$	3,6 %	-38,4 %
Traitements commerciaux	521 186 \$	22,9 %	754 167 \$	30,4 %	44,7 %
Drainage et voirie forestière	35 195 \$	1,5 %	17 187 \$	0,7 %	-51,2 %
Visites conseils	3 714 \$	0,2 %	4 512 \$	0,2 %	21,5 %
Total	2 275 671 \$	100 %	2 479 136 \$	100 %	8,9 %

Volume de bois récolté

Année	Superficie en travaux commerciaux¹	Nombre de traitements	Aide financière versée	Volume récolté m³ solides
2015-2016	843,8 ha	404	790 843 \$	53 687 m ³
2014-2015	1 311,2 ha	556	521 186 \$	128 179 m ³

¹ Comprend les travaux du groupe 09 (Travaux commerciaux) ainsi que les coupes de récupération du groupe 05 (Préparation de terrain).



Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montant investi	Propriétaires desservis	Aide financière moyenne par producteur
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	262 583 \$	118	2 225 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	218 402 \$	68	3 212 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	287 597 \$	84	3 424 \$
Consultants forestiers M.S.	84 553 \$	41	2 062 \$
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	415 518 \$	139	2 989 \$
Groupement forestier de Dorchester	508 064 \$	105	4 839 \$
Groupement forestier de L'Islet	343 038 \$	82	4 183 \$
Groupement forestier de Montmagny	359 380 \$	81	4 437 \$
Total 2015-2016	2 479 136 \$	703	3 527 \$
Total 2014-2015	2 275 671 \$	742	3 067 \$

Participation des producteurs forestiers

L'aide financière versée par l'Agence couvre de 80 % à 100 % de la valeur des travaux. Pour les travaux financés à 80 %, les producteurs forestiers ont assumé une participation de 20 %. La valeur de la participation des producteurs forestiers pour l'année 2015-2016 est de 235 930 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers reliée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012, mais admissible au PRTF. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection des plans d'aménagement forestier en 2015-2016 est d'environ 148 400 \$. Ainsi, la contribution totale des producteurs forestiers est de 384 330 \$.

Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2015-2016 fut de 399 809 \$ pour 399 809 m³ solides de bois déclarés. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Matériaux Blanchet inc.

Scierie Alexandre Lemay inc.

Industries Maibec inc. Div. Saint-Pamphile

Bois Daaquam inc.

Kruger Wayagamack inc.

Domtar inc. (Windsor)

Produits forestiers D.G. Itée

Bois de sciage Lafontaine inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Clermond Hamel Itée

Carrier & Bégin inc.

Stadacona WB S.E.C. / Scierie Leduc

Silicium Québec S.E.C.

Norampac inc. Division Cabano

Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Produits forestiers Arbec S.E.N.C.

Industries Manufacturières Mégantic inc.

Les Bois Poulin inc.

Scierie Arbotek inc.

Bardobec inc.

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.

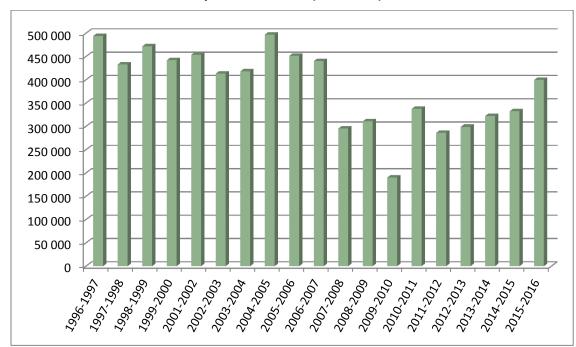
Belle-ripe inc.

Scierie Lauzé inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph

Scierie Dion et Fils inc.

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences définies aux cahiers d'instructions techniques et administratives. Cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et des services rendus par les conseillers forestiers et ce, toujours dans une optique d'amélioration continue. Depuis l'année 2014-2015, afin de répondre à une exigence découlant de la décision 19 du Rendez-vous de la forêt privée 2011, de nouveaux critères de performance pour l'évaluation des conseillers forestiers ont été intégrés à la vérification opérationnelle.

L'objectif de vérification opérationnelle est fixé à 8 % des dossiers préparés ou facturés par conseiller forestier et par groupe d'activités dont 6 % des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP en 2015-2016 totalise 335 016 \$, soit 14,6 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées suite à la vérification est de 19 570 \$.

Sans considérer la pondération établie pour chacun des critères évalués dans le portrait des conseillers forestiers, voici le bilan de la vérification opérationnelle.

	Nombre vérifié	Conforme	% conforme
Prescription sylvicole	103	85	82,5 %
Rapport d'exécution	100	80	80,0 %
Qualité des travaux	92	86	93,5 %
Quantités facturées	94	83	88,3 %
Total	389	334	85,9 %

Les tableaux suivants exposent les résultats de la vérification opérationnelle en considérant la pondération définie pour le portrait des conseillers forestiers ainsi que les différents critères de performance.

Conformité des prescriptions sylvicoles

		2015	2015		% de conformité	
Groupe d'activités	Groupe d'activités Nombre de Nombre % vérifié					
	dossiers	vérifiés	70 Verifie	2015	2014	
Préparation de terrain	111	11	9,9 %	87,7 %	83,3 %	
Reboisement et regarni	156	16	10,3 %	89,7 %	96,1 %	
Entretien de plantation	327	30	9,2 %	91,7 %	94,8 %	
Traitements non commerciaux	30	4	13,3 %	91,3 %	100,0 %	
Traitements commerciaux	287	32	11,1 %	95,2 %	94,0 %	
Drainage	15	2	13,3 %	75,0 %	100,0 %	
Conseils techniques à l'acte	78	8	10,3 %	100,0 %	95,8 %	
Total 2015	1 004	103	9,4 %	91,8 %		
Total 2014	1 216	123	9,4 %		94,1 %	

Conformité des rapports d'exécution

		2015		% do co	nformité
Groupe d'activités	Nombre de	Nombre	% vérifié	% de co	mormite
	dossiers	vérifiés	/o verifie	2015	2014
Préparation de terrain	98	11	11,2 %	89,3 %	100,0 %
Reboisement et regarni	156	16	10,3 %	95,4 %	91,9 %
Entretien de plantation	325	33	10,2 %	93,8 %	98,7 %
Traitements non commerciaux	30	4	13,3 %	72,0 %	68,0 %
Traitements commerciaux	298	26	8,7 %	96,3 %	91,0 %
Drainage	15	2	13,3 %	75,0 %	94,0 %
Conseils techniques à l'acte	78	8	10,3 %	100,0 %	96,9 %
Total 2015	1 000	100	10,0 %	93,5 %	
Total 2014	1 319	119	9,0 %		92,6 %

	% de	conformité
Autres critères de performance	2015	2014
Conformité des suivis de plantation	100,0 %	100,0 %
Respect de la programmation de l'Agence	87,1 %	100,0 %
Programme de santé et sécurité au travail	75,0 %	100,0 %
Qualité des documents	92,5 %	97,5 %
Moyenne d'aide financière par producteur	100,0 %	100,0 %
Performance globale des conseillers forestiers	92,4 %	95,2 %

Rendez-vous de la forêt privée 2011

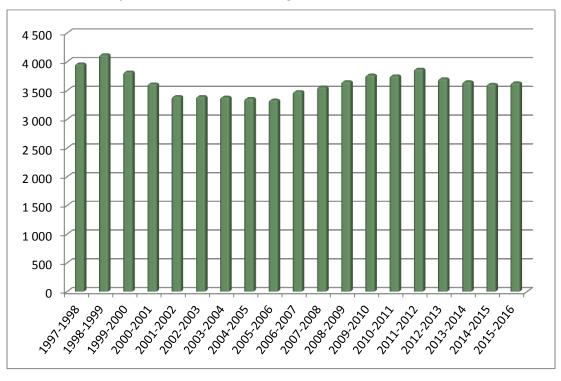
Le 30 mai 2011, s'est tenu le Rendez-vous de la forêt privée. Il s'agissait de la quatrième rencontre des partenaires en quinze ans visant à renouveler l'entente pour le développement des forêts privées. Au total, 30 décisions furent présentées lors du Rendez-vous. Ces décisions sont entrées progressivement en application depuis 2011. Voici un suivi de la mise en application de certaines décisions sur le territoire de l'Agence :

Décision 2 : Plan d'aménagement forestier à la charge du producteur forestier

Depuis le 1^{er} avril 2012, les agences ne financent plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Par contre, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au Programme de remboursement des taxes foncières. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 7 mars 2013.

Depuis la mise en application de cette décision, on note une diminution d'environ 2 % du nombre de producteurs forestiers enregistrés sur le territoire de l'Agence. Au 31 mars 2016, on comptait 3 636 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 800, soit 28 %. Au 31 mars 2015, ce sont 3 610 producteurs forestiers qui étaient enregistrés.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



Nouveaux producteurs forestiers enregistrés

Année	Nombre
2011-2012	263
2012-2013	136
2013-2014	179

Année	Nombre
2014-2015	182
2015-2016	228

Décision 8 : Adoption par les agences d'une politique de sécurisation des investissements

Le 10 mai 2012, l'Agence a adopté une politique de sécurisation des investissements. Celle-ci vise à assurer la protection des travaux à venir et ceux réalisés grâce à l'aide financière provenant des programmes administrés par l'Agence. Cette politique regroupe les éléments de contenu proposés par le MRN le 5 février 2013 qui s'appliquent à la réalité de notre Agence.

Au cours de l'année 2015-2016, plus de 25 dossiers de destructions de travaux ont été soumis ou détectés par l'Agence. L'aide financière versée pour les travaux détruits protégés a été ou sera remboursée pour ces travaux. L'Agence a aussi répondu à de nombreuses questions de propriétaires, notaires et MRC au sujet de l'engagement du producteur forestier sur la prescription sylvicole.

Décision 10 : Canalisation des investissements dans les municipalités qui favorisent la récolte de bois et la sylviculture

Aucune municipalité n'a été exclue du programme d'aide par l'Agence. Depuis le printemps 2016, toutes les municipalités du territoire des Appalaches ont maintenant adhéré au règlement de leur MRC relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées.

Décision 14: Mise en œuvre d'une comptabilité distincte pour les contributions des industriels

Selon cette décision, les membres de l'industrie siégeant au conseil d'administration des agences peuvent fixer leurs attentes au regard des activités à financer avec leurs contributions dans le respect des modalités des programmes.

Le souhait des représentants de l'industrie siégeant au conseil d'administration est toujours que le maximum des contributions soit investi en aménagement forestier. C'est selon cette directive que l'Agence a préparé sa programmation en 2015-2016. De plus, selon une orientation du PPMV, davantage d'efforts sont consentis pour la réalisation des premières éclaircies commerciales. Ainsi, les investissements en travaux commerciaux sont en augmentation.

Décision 19: Reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers

Aucun budget supplémentaire n'a été soumis en 2015-2016 à la distribution selon la règle de 75 % aux groupements forestiers et de 25 % aux conseillers forestiers indépendants.

Depuis 2014-2015, les critères de performance des conseillers forestiers accrédités ont été mis en application et intégrés aux procédures de vérification opérationnelle. Les balises provinciales de ces critères sont définies par le MFFP et les cibles sont fixées régionalement par les agences.

Décision 22: Adoption d'un plan d'affaires quinquennal

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté le 12 juin 2014. Le nouveau plan d'action a été mis en application et la grande majorité des objectifs qui avaient été fixés ont été atteints. Pour plus de détail, se référer à la section sur le PPMV du présent rapport.

Décision 26: Révision des normes en lien avec la charge de travail des ouvriers sylvicoles

Cette décision demande à chacune des agences de revoir leurs normes de travaux sylvicoles afin de trouver des façons de faire qui permettraient d'alléger la charge de travail des ouvriers sylvicoles tout en considérant les rendements forestiers escomptés. Aucun changement n'a été apporté, en 2015-2016, au cadre normatif de l'Agence relativement à la charge de travail des ouvriers sylvicoles.

Décision 27 : Intégration de certaines activités relatives à l'obtention ou au maintien de la certification forestière dans les activités admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

En 2015-2016, l'Agence a continué à faire un suivi, dans le cadre de la vérification opérationnelle, de certaines exigences reliées à la certification forestière, soit l'orniérage et le bois mort. Aucune activité particulière relative à la certification n'a été intégrée au PAMVFP. Par contre, plusieurs projets contribuant à l'intégration de nouvelles pratiques forestières et environnementales ont été poursuivis à partir de sources de financement alternatives.

Rencontres de la Table des agences / MFFP

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences / MFFP formée de représentants de chacune des agences et du ministère traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année 2015-2016. Les principaux sujets traités touchaient la révision du PAMVFP, la planification stratégique du MFFP, la grille annuelle d'aide financière et le *Cahier provincial de références techniques*.

La Table du Ministre / MFFP s'est aussi réunie au cours de l'année à laquelle les partenaires et les agences sont représentés. De plus, un comité consultatif formé de représentants d'agences a été formé afin de fournir des recommandations au MFFP sur le contenu du *Cahier provincial de références techniques*.

Plan de protection et de mise en valeur

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. Rappelons que ce deuxième PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici un résumé de certaines actions du PPMV qui ont été réalisées en 2015-2016 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire.

Évolution du volume de bois sur pied et de la possibilité forestière sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003
Feuillus	20 188 000	22 897 000	24 801 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 093 000
Total	34 060 000	37 266 000	41 894 000
Poss. for.		923 759	1 120 493

Proportion de la possibilité forestière récoltée selon la contribution de l'industrie et en incluant le bois de chauffage

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2012	39,4 %
2013	41,5 %
2014	42,4 %
2015	48,9 %

Proportion de la possibilité forestière récoltée en 2015-2016

Groupe d'essences	Bellechasse	Etchemins	L'Islet	Montmagny	Lévis	AMVAP
Sapin, épinettes et pins	94,9 %	103,4 %	92,3 %	55,4 %	65,0 %	86,4 %
Autres résineux	15,7 %	24,3 %	13,5 %	11,6 %	5,8 %	16,1 %
Feuillus durs	26,9 %	35,5 %	30,4 %	28,0 %	40,8 %	30,8 %
Peupliers	30,2 %	20,2 %	37,6 %	10,4 %	13,1 %	24,7 %
Total	50,7 %	60,6 %	49,3 %	34,6 %	42,6 %	48,9 %



Suivi du plan d'action du PPMV

Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016
Enjeu 1 - Production de matière ligneuse			
Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse.	PAMVFP : 1 118 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 1 276 ha PRTF : 851 ha Total : 2 127 ha	PAMVFP : 810 ha PRTF : 1 210 ha Total : 2 020 ha
Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide.	PAMVFP : 3 769 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 2 905 ha PRTF : 921 ha Total : 3 826 ha	PAMVFP : 2 365 ha PRTF : 1 435 ha Total : 3 800 ha
Suivre le respect de la possibilité forestière.	De 2008-2012 : 37 %	42 % de la possibilité for. récoltée	49 % de la possibilité for. récoltée
Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations.	15 formations 150 participants	19 formations 189 participants	19 formations 166 participants
Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles			
Enjeu 2 - Investissements sylvicoles			
 Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués. 	PAMVFP : 320 ha	PAMVFP: 373 ha PRTF: 48 ha Total: 421 ha	PAMVFP : 475 ha PRTF : 73 ha Total : 548 ha
Réviser la valeur des travaux en tenant compte d'une participation des propriétaires.	Préparation de l'étude des taux	Étude des taux adoptée pour 100 % des activités	Indexation de 1,5 % de l'étude des taux adoptée 100 % des act.
Évaluer les conseillers forestiers.	En 2012 : 94 %	96 %	92 %

Rapport annuel 2015-2016 31

Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers	Cibles ou état initial	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires.	En 2012 : 124 ha	114 ha	45 ha
 Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés. 	En 2012 : 3 PAFF	5 PAFF	6 PAFF
Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiressource.		1 formation	Aucune formation
Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité			
Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre			
Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles.	Préparation de l'étude des taux	Étude des taux adoptée pour 100 % des activités	Indexation de 1,5 % de l'étude des taux adoptée 100 % des act.
Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles.	Révision annuelle du cahier d'instruc. techniques	Révision annuelle du cahier d'instruc. techniques	Révision annuelle du cahier d'instruc. techniques

Rapport annuel 2015-2016 32

Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles	Cibles ou état initial	Résultats 2014-2015	Résultats 2015-2016
Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles			
Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels			
Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles			
Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques			
Enjeu 9 - Qualité de l'eau			
Enjeu 10 - Protection des sols			
Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique.	77 ha	55 ha	67 ha
 Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements. 		Formation des c.f.	Soutien aux c.f.
 Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 		Diffusion des couches et formation des c.f.	Diffusion des couches et formation des c.f.
 Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers. 		Projet de réserve naturelle et entente de cons. volontaire	Projet de réserve naturelle et entente de cons. volontaire
Continuer à fournir de l'aide technique pour promouvoir les saines pratiques en ce qui a trait aux cours d'eau.	En 2012 : 39 cons. tech.	44 cons. tech.	15 cons. tech.

Rapport annuel 2015-2016 33

Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 28 859 \$ en transfert de connaissances en 2015-2016. Toute cette somme fut consacrée pour le financement d'activités de formation pour les propriétaires forestiers offertes par nos trois mandataires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient débourser, dans la majorité des cas, une somme de 20 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 2 720 \$.

Activités de transfert de connaissances réalisées par les mandataires en 2015-2016

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel	5	40
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	5	37
Éclaircies et jardinage	2	16
Façonnage des bois	1	6
Fiscalité forestière	2	21
Utilisation de la débroussailleuse	2	12
Utilisation du GPS et de la boussole	1	11
Visite de travaux sylvicoles	1	23
Tota	al 19	166



Projets

Réalisation de travaux forêt-faune

Depuis 2007, l'Agence réalise, avec ses conseillers forestiers, des projets de travaux forêt-faune grâce au financement de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches (CRÉ). En 2015-2016, dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF), plus de 40 596 \$ auront été investis pour ces aménagements et la gestion du projet. Il s'agissait de la fin du projet amorcé en 2014-2015.

Travaux forêt-faune réalisés dans le cadre du PDRF 2015-2016

Traitements		Nombre d'unités	Aide financière versée
Préparation de terrain avec maintien d'îlots		13,3 ha	6 546 \$
Éclaircie précommerciale adaptée		7,3 ha	9 161 \$
Éclaircie commerciale avec trouées		11,8 ha	13 635 \$
Coupe à rétention variable		12,8 ha	4 091 \$
	Total	45,2 ha	33 433 \$



Vérification opérationnelle des travaux forêt-faune

L'Agence a poursuivi le mandat confié par la CRÉ de vérification opérationnelle des travaux forêt-faune réalisés sur le territoire des Appalaches dans le cadre du PDRF. Une somme de 1 211 \$ a été obtenue pour effectuer cette vérification.

Plan d'aménagement forêt-faune

Un budget de 250 \$ a été obtenu du Programme forêt-faune de la Fondation de la faune du Québec pour la confection d'un plan d'aménagement forêt-faune.

Suivi et perfectionnement des mesures d'atténuation pour les cervidés intégrées aux travaux commerciaux en Chaudière et Appalaches

Réalisé en partenariat avec l'ARFPC, le projet de Suivi et perfectionnement des mesures d'atténuation pour les cervidés intégrées aux travaux commerciaux en Chaudière et Appalaches a permis d'inventorier des peuplements traités en éclaircie commerciale avec trouées (ECTR) afin d'évaluer la qualité et l'utilisation de la repousse comme source de nourritures pour les cervidés (cerf de Virginie et orignal). Les résultats montrent une augmentation significative des ramilles disponibles en essences recherchées par les cervidés et un accroissement du nombre de ramilles broutées. Cette initiative, financée par la Fondation de la faune du Québec, permettra d'améliorer les balises techniques pour la réalisation des ECTR.

Amélioration de l'habitat de l'omble de fontaine dans la zone de prépondérance des Appalaches

Grâce à un financement de 28 957 \$ obtenu d'Environnement Canada dans le cadre du programme d'intendance de l'habitat, l'Agence a pu financer le remplacement de 8 ponceaux et réaliser l'inventaire de 117 traverses dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine que l'on retrouve sur le territoire des Appalaches.



Conservation volontaire de peuplements forestiers d'intérêt des Appalaches

Ce projet, amorcé en 2014-2015, a permis de confectionner 11 cahiers de propriétaires et d'établir 8 ententes de conservation volontaire chez des propriétaires possédant des forêts âgées, renfermant des essences rares ou des espèces menacées ou vulnérables. En plus du financement d'Environnement Canada (7 756 \$), ce projet est rendu possible grâce à la participation de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Protéger les habitats fauniques (7 541 \$).

Reconnaissance d'une réserve naturelle dans les Appalaches

Le projet d'accompagnement d'un propriétaire pour la reconnaissance d'une réserve naturelle a été poursuivi en 2015-2016. La propriété forestière mise en conservation totalise 41 ha et sera protégée à perpétuité. Environnement Canada et la Fondation de la faune du Québec ont participé monétairement à ce projet en finançant les frais de notaire ainsi que le support professionnel offert par la biologiste de l'Agence. En fin d'année financière, presque toutes les étapes avaient été franchies avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La reconnaissance devrait être complétée en juin 2016.

Conservation volontaire de milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine dans les Appalaches

Un nouveau projet intitulé Conservation volontaire de milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine dans les Appalaches a été amorcé en 2015-2016. Celui-ci a été rendu possible grâce à une participation financière de 13 000 \$, pour la présente année, de la Fondation de la faune du Québec par son Programme forêt-faune — volet milieux humides. L'objectif de ce projet est de conserver volontairement 75 ha de milieux humides. Le projet sera complété au cours de l'année 2016-2017.

Mise en œuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches

Ce nouveau projet a été amorcé en 2015-2016 à l'aide du financement d'Environnement Canada dans le cadre du programme ÉcoAction. La première étape visait à préparer une formation pour les conseillers forestiers sur l'aménagement écosystémique et les façons d'intégrer certaines modalités aux travaux sylvicoles. Des aménagements adaptés visant à s'inspirer des perturbations naturelles seront réalisés en 2016-2017.

Autres activités

Représentations et activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2015-2016 :

- Participation aux rencontres de la Table des Agences MFFP;
- Préparation de commentaires lors de la consultation sur la grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée 2016-2017;
- Mise à jour du site Internet de l'AMVAP;
- Coordination pour l'achat en licence commune des données de réforme cadastrale et d'orthophotos 2015;
- Distribution d'arbres à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon dans le cadre du mois de l'arbre;
- Application de la politique de sécurisation des investissements : analyse de dossiers, soutien aux propriétaires, notaires et conseillers forestiers;
- Participation au comité consultatif sur le Cahier provincial de références techniques;
- Participation à la refonte du cahier d'instructions techniques pour la réalisation de travaux forêtfaune;
- Analyse de demandes de reboisement refusées par le MAPAQ;
- Participation aux travaux du comité SIGGA sur la modernisation du système;
- Dépôts de demandes d'aide financière pour la poursuite des projets multiressources et en lien avec l'aménagement écosystémique;
- Formation offerte aux conseillers forestiers sur l'intégration des données sur les éléments sensibles à la planification forestière. Confection d'une géodatabase rassemblant les couches numériques et d'un guide d'utilisation.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016

États financiers

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Bilan	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7
Annexe - Contributions	12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Levieux Nolet LEMIEUX NOLET

comptables professionnels agréés s.E.N.C.R.L.

Lac-Etchemin (Québec) Le 2 juin 2016

¹ CPA auditeur, CA permis no A111747

Bilan

31 mars 2016

	2016	2015
Actif		
Actif à court terme	**********	457 400 4
Encaisse	281 686 \$	157 489 3 56 688
Débiteurs (note 3)	127 373 46 913	31 132
Subventions à recevoir	1 174	1 645
Frais payés d'avance	457 146	246 954
Immobilisations corporelles (note 4)	8 832	1 380
	465 978 \$	248 334
Passif à court terme Créditeurs (note 5) Actif net	251 987 \$	9 670
Investi en immobilisations	8 832	1 380 237 284
Non affecté	205 159 213 991	238 664
	465 978 \$	248 334
Engagements (note 6)		
Au nom du conseil,		
, administra	teur	
, administra	teur	

État des résultats

	2016	2015
Produits		
Subvention Gouvernement du Québec	2 268 220 \$	2 268 220 \$
	144 074	248 463
Contributions (annexe) Contributions de l'industrie	399 809	332 521
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	36 171	7 527
Mesures coercitives	19 706	13 584
Autres produits Autres subventions	19 700	4 185
Autres subvertions	2 867 980	2 874 500
Charges		
Conseillers forestiers	2 530 568	2 478 533
Présidence	938	1 125
Salaires et charges sociales	249 313	272 837
Conception de logiciels et services informatiques	9 359	11 248
Acquisition de données	1 395	2 161
Projets		
PEH - Lisier	645	645
Transfert de connaissance	26 859	26 014
Services professionnels	22 581	2 098
Sous-bassin versant	-	4 597
Honoraires d'audit	4 137	3 359
Loyer	10 238	9 364
Entretien de locaux	815	995
Télécommunication	4 144	4 071
Publicité et communication		2 641
Papeterie et dépenses de bureau	7 288	8 464
Cotisations	690	1 273
Formations	927	977
Frais de déplacements et repas	13 630	15 126
Assurances	4 849	5 510
Frais de réunion	253	150
Amortissement		
Équipement informatique et logiciel	2 713	1 315
Mobilier et équipement de bureau		1 333
Autres	1 311	705
	2 892 653	2 854 541
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(24 673) \$	19 959 3

État de l'évolution de l'actif net

	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2016 Total	2015 Total
Solde au début de l'exercice	1 380 \$	237 284 \$	238 664 \$	218 705 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 713)	(21 960)	(24 673)	19 959
Investissement en immobilisations	10 165	(10 165)	2	
Solde à la fin de l'exercice	8 832 \$	205 159 \$	213 991 \$	238 664 \$

État des flux de trésorerie

	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges Élément sans incidence sur la trésorerie	(24 673) \$	19 959
Amortissement	2 714	2 645
	(21 959)	22 604
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(70 685)	(3 758)
Subventions à recevoir	(15 781)	(14 967)
Frais payés d'avance	471	(581)
Créditeurs	242 316	(10 420)
	134 362	(7 122)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 165)	
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	124 197	(7 122)
résorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	157 489	164 611
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	281 686 \$	157 489 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2016

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la durée de vie des immobilisations et le recouvrement des débiteurs.

2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Instruments financiers

2.4.1 Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.

2.4.2 Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Éléments d'actif	Taux
Moblier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.6 Constatation des produits

2.6.1 Prestation de services

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports afférents aux immobilisations sont constatés à titre de revenus de subvention au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

2.6.2 Contributions de l'industrie

Les contributions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

3. Débiteurs

	2016	2015
Mesures coercitives	42 676 \$	8 265
Contributions de l'industrie	77 173	42 492
TPS et TVQ	7 524	5 931
	127 373 \$	56 688

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2016

4. Immobilisations corporelles

				2016	-	2	015	
		Amo	ortissement	Valeu	r	Va	aleu	r
	Coût		cumulé	nette		nette		-
Mobilier et équipement de								
bureau	27 249	\$	27 249	\$ -	S		-	\$
Équipement informatique	65 901		57 069	8 832		1	380	
Logiciels	21 025		21 025				-	
	114 175	\$	105 343	\$ 8 832	\$	1	380	\$

5. Créditeurs

	2016	2015
Fournisseurs	231 227 \$	2 965 \$
Salaires et vacances Sommes à remettre à l'État	14 809	7
Déductions à la source et charges sociales	5 951	6 705
	251 987 \$	9 670 \$

6. Engagements

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2017 totalisant 9 303 \$ plus les taxes applicables.

Notes afférentes aux états financiers, suite

Exercice terminé le 31 mars 2016

7. Exposition aux risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2016.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux projets, aux contributions de l'industrie et aux subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Annexe - Contributions

	2016	2015
Contributions		
Fondation de la faune	56 391 \$	33 150
Monde municipal	7 500	7 500
CRÉ - PDRF	39 581	129 136
MRNQ - Suprarégional	2	17 400
Environnement Canada	40 602	61 277
	144 074 \$	248 463

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2015-2016

	PAM'	VFP	Dunista	Total	%	Total	%		
	Prog. et adm.	V.O.	Projets	2015-2016	%	2014-2015	%		
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	233 779 \$	- \$	3 507 \$	237 286 \$		214 677 \$			
REVENUS									
Contributions MFFP	2 268 220 \$	- \$	- \$	2 268 220 \$	79,1 %	2 285 620 \$	79,5 %		
Contribution industrie	399 809 \$	- \$	- \$	399 809 \$	13,9 %	332 521 \$	11,6 %		
Contribution projets et autres revenus	61 248 \$	- \$	138 704 \$	199 952 \$	7,0 %	256 359 \$	8,9 %		
Total des revenus	2 729 277 \$	- \$	138 704 \$	2 867 981 \$	100,0 %	2 874 500 \$	100,0 %		
CHARGES									
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires									
Travaux d'aménagement	2 479 136 \$	- \$	51 432 \$	2 530 568 \$	87,5 %	2 478 533 \$	86,8 %		
Transfert de connaissances	26 859 \$	- \$	- \$	26 859 \$	0,9 %	26 014 \$	0,9 %		
Total aide financière et formations	2 505 905 \$	- \$	51 432 \$	2 557 427 \$	88,4 %	2 504 547 \$	87,7 %		
Administration									
Salaires et avantages sociaux	102 564 \$	85 760 \$	60 989 \$	249 313 \$	8,6 %	272 771 \$	9,6 %		
Honoraires professionnels	5 075 \$	- \$	- \$	5 075 \$	0,2 %	6 582 \$	0,2 %		
Services informatiques et logiciels	9 360 \$	- \$	- \$	9 360 \$	0,3 %	11 248 \$	0,4 %		
Acquisition de données	1 395 \$	- \$	- \$	1 395 \$	0,0 %	2 161 \$	0,1 %		
Loyer et entretien ménager	11 053 \$	- \$	- \$	11 053 \$	0,4 %	10 359 \$	0,4 %		
Réunions	253 \$	- \$	- \$	253 \$	0,0 %	150\$	0,0 %		
Assurances et cotisation professionnelle	5 455 \$	- \$	- \$	5 455 \$	0,2 %	6 699 \$	0,2 %		
Fournitures de bureau	5 814 \$	- \$	1\$	5 815 \$	0,2 %	6 669 \$	0,2 %		
Fournitures de foresterie	895 \$	1 222 \$	22 581 \$	24 698 \$	0,9 %	7 037 \$	0,2 %		
Publicités et communication	0\$	- \$	- \$	- \$	0,0 %	2 641 \$	0,1 %		
Télécommunications	4 144 \$	- \$	- \$	4 144 \$	0,1 %	4 071 \$	0,1 %		
Déplacements, hébergement et repas	4 193 \$	6 704 \$	2 732 \$	13 629 \$	0,5 %	15 192 \$	0,5 %		
Formations	927\$	- \$	- \$	927 \$	0,0 %	977\$	0,0 %		
Divers	1 385 \$	- \$	10 \$	1 395 \$	0,0 %	789 \$	0,0 %		
Amortissement	2 713 \$	- \$	- \$	2 713 \$	0,1 %	2 648 \$	0,1 %		
Total frais d'administration	155 227 \$	93 685 \$	86 313 \$	335 225 \$	11,6 %	349 994 \$	12,3 %		
Total des charges	2 661 222 \$	93 685 \$	137 745 \$	2 892 652 \$	100,0 %	2 854 541 \$	100,0 %		
Excédent produits sur charges immo.	7 456	\$		7 456 \$		(2 648 \$)			
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	200 69	3 \$	4 466 \$	205 159 \$		237 284 \$			

Rapport annuel 2015-2016 53

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets

	Projets									
	Peuplier hybride et lisier	Travaux forêt-faune et PAFF	V.O. forêt- faune	GIR Écl. comm. trouées	Cons. vol.	Milieux humides	Aménag. écosys.	PIH ponceaux	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	- \$	96 \$	- \$	- \$	3 411 \$	- \$	- \$	- \$	3 507 \$	
REVENUS										
Contribution MFFP - PAMVFP	645 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	-\$	645 \$	0,5 %
Contribution CRÉ - PDRF	- \$	39 581 \$	- \$	- \$	- \$	-\$	- \$	-\$	39 581 \$	28,4 %
Contribution FFQ	- \$	250 \$	- \$	35 600 \$	7 541 \$	13 000 \$	- \$	-\$	56 391 \$	40,5 %
Contribution Environ. Canada	- \$	- \$	- \$	- \$	7 756 \$	- \$	3 889 \$	28 957 \$	40 602 \$	29,1 %
Autres revenus	- \$	919\$	1 211 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	-\$	2 130 \$	1,5 %
Total des revenus	645 \$	40 750 \$	1 211 \$	35 600 \$	15 297 \$	13 000 \$	3 889 \$	28 957 \$	139 349 \$	100,0 %
CHARGES										
Aide financière - Aménagement										
Conseillers forestiers	- \$	33 432 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	18 000 \$	51 432 \$	37,2 %
Administration										
Salaires et avantages sociaux	- \$	8 529 \$	1 071 \$	17 768 \$	12 801 \$	6 556 \$	3 888 \$	10 378 \$	60 989 \$	44,1 %
Frais de projet	645 \$	- \$	- \$	17 428 \$	5 154 \$	- \$	- \$	- \$	23 226 \$	16,8 %
Fournitures de bureau	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1\$	-\$	1\$	0,0 %
Déplac., héberg. et repas	- \$	130 \$	140\$	835 \$	754 \$	294 \$	- \$	580 \$	2 732 \$	2,0 %
Divers	- \$	- \$	- \$	10\$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 \$	0,0 %
Total frais d'administration	645 \$	8 659 \$	1 211 \$	36 040 \$	18 708 \$	6 850 \$	3 889 \$	10 957 \$	86 958 \$	62,8 %
Total des charges	645 \$	42 091 \$	1 211 \$	36 040 \$	18 708 \$	6 850 \$	3 889 \$	28 957 \$	138 390 \$	100,0 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	- \$	-1 245 \$	- \$	- 440 \$	- \$	6 150 \$	- \$	- \$	4 465 \$	

Rapport annuel 2015-2016 54

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2016-2017

Prévision budgétaire 2016-2017	PAMVFP	Projets	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	200 693 \$	4 466 \$	205 159 \$	
REVENUS				
Contribution MFFP PAMVFP	2 238 220 \$	30 000 \$	2 268 220 \$	82,3 %
Contribution de l'industrie	345 000 \$	- \$	345 000 \$	12,5 %
Contribution PADF	- \$	55 000 \$	55 000 \$	2,0 %
Contribution Fondation de la faune	- \$	22 650 \$	22 650 \$	0,8 %
Contribution Environnement Canada	- \$	47 590 \$	47 590 \$	1,7 %
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	- \$	7 500 \$	0,3 %
Revenus de projets et divers	9 270 \$	500 \$	9 770 \$	0,4 %
Total des revenus	2 599 990 \$	155 740 \$	2 755 730 \$	100,0 %
CHARGES				
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires				
Travaux d'aménagement	2 322 237 \$	104 813 \$	2 427 050 \$	87,7 %
Transfert de connaissances	28 000 \$	- \$	28 000 \$	1,0 %
Total aide financière et formations	2 350 237 \$	104 813 \$	2 455 050 \$	88,7 %
Administration				
Salaires et avantages sociaux	182 656 \$	50 230 \$	232 886 \$	8,4 %
Service info. et logiciel forêt privée	10 445 \$	- \$	10 445 \$	0,4 %
Comptabilité et services	4 200 \$	- \$	4 200 \$	0,2 %
Présidence	2 000 \$	- \$	2 000 \$	0,1 %
Loyer et entretien ménager	11 350 \$	- \$	11 350 \$	0,4 %
Réunions	300 \$	- \$	300 \$	0,0 %
Assurances et cotisations	4 769 \$	- \$	4 769 \$	0,2 %
Fournitures, photocopies et poste	7 830 \$	463 \$	8 293 \$	0,3 %
Publicité	5 000 \$	- \$	5 000 \$	0,2 %
Télécommunications	4 200 \$	- \$	4 200 \$	0,2 %
Frais déplacements, hébergement et repas	12 000 \$	3 528 \$	15 528 \$	0,6 %
Formations	3 000 \$	- \$	3 000 \$	0,1 %
Frais de projets	650 \$	1 172 \$	1 822 \$	0,1 %
Acquisition de données	5 700 \$	- \$	5 700 \$	0,2 %
Divers	1 025 \$	- \$	1 025 \$	0,0 %
Amortissement	2 900 \$	- \$	2 900 \$	0,1 %
Total frais d'administration	258 025 \$	55 393 \$	313 418 \$	11,3 %
Total des charges	2 608 262 \$	160 206 \$	2 768 468 \$	100,0 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	192 421 \$	- \$	192 421 \$	

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP en 2015-2016

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre	d'unités	Total
0501	Débrous. débl. brouss. ≥ 2 m > 50% couv. (débardeur)	G	1 217 \$	6	38,6	ha	46 964 \$
0502	Débrous. débl. brouss. ≥ 2 m > 50% couv. (pelle méc.)	G	1 242 \$	6	36,4	ha	45 196 \$
	Débrous. débl. brouss. ≥ 2 m > 50% couv. (pelle méc.)	Т	282 \$	1	3,4	ha	945 \$
0504	Débrous. débl. brouss. > 1 m et < 2 m >50% couv.	G	964 \$	1	9,3	ha	8 917 \$
0505	Débrous. et déblaiement > 1 m couv. < 3 ha (pelle méc.)	G	1 428 \$	11	16,8	ha	24 033 \$
0506	Récup., débrous. et déblaiement < 3 ha (pelle méc.)	G	1 526 \$	5	5,4	ha	8 195 \$
0507	Récupération, débrous. et déblaiement (débardeur)	G	1 301 \$	8	18,8	ha	24 394 \$
0508	Récupération, débrous. et déblaiement (pelle mécanique)	G	1 326 \$	2	9,9	ha	13 114 \$
0515	Déblaiement mécanique (pelle mécanique)	G	494 \$	18	98,5	ha	48 664 \$
	Déblaiement mécanique (pelle mécanique)	Т	136\$	2	5,8	ha	782 \$
0516	Déblaiement mécanique (débardeur)	G	470 \$	1	1,6	ha	743 \$
	Déblaiement mécanique (débardeur)	Т	136\$	11	26,0	ha	3 533 \$
0523	Déblaiement mécanique < 3 ha (pelle mécanique)	G	671\$	27	45,8	ha	30 705 \$
	Déblaiement mécanique < 3 ha (pelle mécanique)	Т	139\$	1	1,8	ha	245 \$
	Total préparation de terrain			100	317,9	ha	256 429 \$
0628	Plantation manuelle PFD racines nues résineux	G	424 \$	1	14 960	plants	6 343 \$
0638	Plantation manuelle récipient 300 cc et plus résineux	G	473 \$	114	678 022	plants	319 600 \$
	Plantation manuelle récipient 300 cc et plus résineux	Т	231\$	6	30 089	plants	6 943 \$
0644	Regarni de plantation récipient 300 cc et plus résineux	G	535 \$	36	53 415	plants	28 573 \$
0662	Regarni de plantation récipient 300 cc et plus feuillus	G	482 \$	1	700	plants	337 \$
	Total reboisement			158	777 186	plants	361 796 \$
2755	Dégagement de plantation résineuse > 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	G	1 127 \$	71	145,7	ha	164 215 \$
	Dégagement de plantation résineuse > 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	Т	375 \$	2	3,7	ha	1 384 \$
0755	Dégagement de plantation résineuse > 1 m (3 ^e et plus)	G	902 \$	20	35,3	ha	31 805 \$
	Dégagement de plantation résineuse > 1 m (3 ^e et plus)	Т	300 \$	1	1,7	ha	501\$
2758	Dégagement de plantation ≤ 1 m (1 ^{er} ou 2 ^e)	G	1 332 \$	228	569,5	ha	757 442 \$
0758	Dégagement de plantation ≤ 1 m (3 ^e et plus)	G	1 066 \$	5	8,9	ha	9 466 \$
0762	Éclaircie précommerciale de plantation résineuse	G	1 067 \$	12	27,1	ha	28 870 \$
	Total entretien de plantation			339	791,8	ha	993 683 \$
0862	Éclaircie précommerciale résineux	G	1 183 \$	34	70,8	ha	83 748 \$
	Éclaircie précommerciale résineux	Т	381\$	3	6,3	ha	2 396 \$
0864	Éclaircie précommerciale feuillus de lumière	G	1 069 \$	1	0,7	ha	780 \$
	Total traitements non commerciaux			38	77,8	ha	86 924 \$

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre (d'unités	Total
2911	Éclaircie comm. mart. plant. rés. 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	Е	896\$	1	9,0	ha	8 100 \$
	Éclaircie comm. mart. plant. rés. 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	G	1 503 \$	110	273,3	ha	409 467 \$
	Éclaircie comm. mart. plant. rés. 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	Т	607\$	39	61,0	ha	37 009 \$
2912	Éclaircie comm. mart. plant. rés. 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	G	1 038 \$	11	17,5	ha	18 123 \$
	Éclaircie comm. mart. plant. rés. 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	Т	552 \$	9	9,6	ha	5 321 \$
0912	Écl. comm. mart. plant. rés. 1 000 à 1 999 ti/ha	G	583 \$	7	15,5	ha	9 013 \$
	Écl. comm. mart. plant. rés. 1 000 à 1 999 ti/ha	Т	442 \$	17	38,0	ha	16 792 \$
2921	Éclaircie comm. sans mart. plant. 1 000 à 1 999 ti/ha (1 ^{er})	G	1 260 \$	2	8,1	ha	10 244 \$
2931	Éclaircie commerciale mart. EPC 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	G	1 503 \$	29	75,0	ha	111 933 \$
	Éclaircie commerciale mart. EPC 2 000 ti/ha et + (1 ^{er})	Т	607 \$	9	10,4	ha	6 319 \$
2932	Éclaircie comm. mart. EPC rés. 1 000 à 1 999 ti/ha (1er)	G	1 038 \$	1	3,3	ha	3 374 \$
0961	Éclaircie commerciale mart. naturel rés. 2 000 ti/ha et +	G	1 312 \$	7	11,8	ha	15 442 \$
	Éclaircie commerciale mart. naturel rés. 2 000 ti/ha et +	Т	510\$	1	0,9	ha	444 \$
2963	Martelage et tech. trait. comm. plantation résineuse (1 ^{er})	Т	516\$	2	4,1	ha	2 100 \$
0963	Martelage et tech. trait. comm. plantation rés. (2 ^e et +)	Т	413 \$	4	7,2	ha	2 884 \$
2964	Martelage et technique trait. commerciaux – EPC (1 ^{er})	Т	516\$	1	0,8	ha	387 \$
0965	Martelage et tech. trait. comm. pleuplement naturel	Т	384 \$	6	11,0	ha	4 224 \$
0966	Éclaircie commerciale martelage naturel résineux	G	945 \$	18	24,7	ha	23 313 \$
	Éclaircie commerciale martelage naturel résineux	Т	446 \$	10	12,8	ha	5 695 \$
0971	Coupe de jardinage avec martelage feuillus d'ombre	Т	380 \$	2	11,5	ha	4 359 \$
0973	Coupe progressive d'ensemencement sans mart. résineux	G	825 \$	6	10,0	ha	8 242 \$
	Coupe progressive d'ensemencement sans mart. résineux	Т	291\$	5	8,3	ha	2 407 \$
0975	Coupe de récupération	G	491\$	10	23,5	ha	11 529 \$
	Coupe de récupération	Т	273 \$	1	7,9	ha	2 149 \$
0977	Éclaircie commerciale sans martelage naturel résineux	G	791\$	2	1,3	ha	999 \$
0980	Martelage et service technique dans les érablières	Т	306 \$	14	69,1	ha	21 135 \$
0997	Technique coupe totale sup. excéd. 4 ha	Т	38\$	6	7,7	ha	294 \$
0999	Technique coupe totale 4 premiers ha	Т	76 \$	28	50,6	ha	3 844 \$
	Total travaux commerciaux	Т		358	783,5	ha	745 140 \$
1080	Drainage forestier en terrain dénudé	G	1 463 \$	20	6,7	km	9 843 \$
	Total drainage			20	6,7	km	9 843 \$
1130	Visite conseil	Т	96 \$	47	47	visites	4 512\$
	Total visites conseils			47	47	unités	4 512 \$

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre	d'unités	Total
1131	Conseil technique à l'acte	Т	153 \$	77	136	actes	20 808 \$
5502	Cons. tech. débrous. débl. brouss. ≥ 2 m > 50% couv.	T	0\$	1	0,5	ha	0\$
5644	Conseil technique regarni de plant. réc. 300 cc et + rés.	Т	0\$	4	2 375	plants	0\$
5650	Cons. tech. regarni de régén. nat. réc. 300 cc et + rés.	T	0\$	1	350	plants	0\$
5662	Conseil technique regarni de plant. réc. 300 cc et + feuillu	Т	0\$	2	200 plants		0\$
5663	Cons. tech. regarni de plts PFD racines nues feuillus	T	0\$	1	50	plants	0\$
5755	Conseil technique dégagement de plantation rés. > 1 m	Т	0\$	2	0,9	ha	
5784	Conseil tech. protection insectes, maladies et animaux	Т	0\$	2	0,3	ha	0\$
5862	Conseil technique éclaircie précommerciale résineux	Т	0\$	3	1,6	ha	0\$
5863	Conseil technique écl. précommerciale feuillus d'ombre	T	0\$	1	0,6	ha	0\$
5865	Conseil technique éclaircie précommerciale mélangés	Т	0\$	1	1,1	ha	0\$
5911	Conseil tech. écl. comm. mart. plant. rés. > 2 000 ti/ha	Т	0\$	3	0,9	ha	0\$
5912	Cons. tech. écl. comm. mart. pl. rés. > 1 000 à 1 999 ti/ha	Т	0\$	3	2,7	ha	0\$
5921	Conseil tech. écl. comm. s. mart. plant. rés. > 2 000 ti/ha	Т	0\$	3	2,5	ha	0\$
5922	Cons. tech. é.c. sans mart. plt. rés. 1 000 à 1 999 ti/ha	Т	0\$	2	1,8	ha	0\$
5963	Cons. tech. mart. et tech. trait. comm. plantation rés.	Т	0\$	1	1,8	ha	0\$
5965	Conseil tech. martelage traitements comm. peupl. nat	Т	0\$	2	1,4	ha	0\$
5966	Conseil technique éclaircie comm. mart. nat. résineux	Т	0\$	2	1,3	ha	0\$
5967	Cons. tech. éclaircie comm. mart. nat. feuillus d'ombre	Т	0\$	1	0,8	ha	0\$
5971	Conseil technique jardinage avec mart. feuillus d'ombre	Т	0\$	4	2,9	ha	0\$
5972	Conseil technique coupe par bandes	Т	0\$	1	0,0	ha	0\$
5973	Conseil technique coupe prog. ensemen. sans mart. rés.	Т	0\$	2	1,6	ha	0\$
5975	Conseil technique coupe de récupération	Т	0\$	2	2,4	ha	0\$
5977	Conseil technique écl. comm. sans martelage nat. rés.	Т	0\$	2	0,9	ha	0\$
5982	Cons. tech. coupe de jardinage acéricoforestière	Т	0\$	1	0,0	ha	0\$
5998	Cons. tech. technique coupe d'assainissement 4 prem. ha	Т	0\$	2	5,5	ha	0\$
6082	Conseil technique voirie forestière	T	0\$	24	14,2	km	0\$
6083	Conseil technique amélioration de chemin	Т	0\$	7	3,9	km	0\$
					31,2	ha	
	Total conseils techniques			80	2 975	plants	20 808 \$
					18,1	km	
Grand total			1 140			2 479 135 \$	

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches 201, rue Claude-Bilodeau, bureau 4 Lac-Etchemin (Québec) GOR 1S0 Téléphone : 418 625-2100

info@amvap.ca

